



Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. :** CR2016-09  
**Date :** 15/09/2016

**Nombre de Conseillers : 13**  
**En exercice : 13**  
**Présents : 11**

**Date de convocation du conseil municipal** : 8 septembre 2016

**Présents :**

Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Sylvain COLLIAT, Pascal PLANTARD, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET, Georges DELEVAL, Aurélie CATTEAU, Marie-Dominique RYCKEBOER, Véronique HUARD.

**Absents excusés** : Guilhem BEDOIAN, Alexandre GROBEL.

## **ORDRE DU JOUR**

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Emilie CLERC-ROGUET

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JUILLET 2016**

Approuvé à l'unanimité

**3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Néant

**4. DÉLIBÉRATIONS**

**4.1 Accord de principe pour la création de deux postes supplémentaires pour des agents de terrain au sein de service mutualisé d'entretien de la voirie.**

Délibération retirée.

**4.2 Syane - Audit énergétique globale – Plan de financement.**

Le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2016, l'ensemble des diagnostics et études relatifs à l'opération AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL figurant sur le tableau en annexe :

|                                                           |                |
|-----------------------------------------------------------|----------------|
| D'un montant global estimé à :                            | 5 825.00 euros |
| Avec une participation financière communale s'élevant à : | 2 427.00 euros |
| Et des frais généraux s'élevant à :                       | 175.00 euros   |



Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. :** CR2016-09  
**Date :** 15/09/2016

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la commune de Juvigny :

- Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir pris connaissance du projet figurant en annexe,  
Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière  
D'un montant global estimé à : 5 825.00 euros  
Avec une participation financière communale s'élevant à : 2 427.00 euros  
Et des frais généraux s'élevant à : 175.00 euros

- **DE S'ENGAGER** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des honoraires divers, **soit 140 euros sous forme de fonds propres lors du démarrage des études.**

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **DE S'ENGAGER** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, **sous forme de Fonds propres**, la participation (hors frais généraux) à la charge de la régie municipale. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des études, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, **soit 1942, 00 euros.**  
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

#### **4.3 Demande de Subvention – MJC des Voirons**

La MJC des Voirons a déposé une demande de subvention pour la saison 2015-2016.  
Il est expliqué au dossier que les efforts pour redresser la situation financière de l'association ont été fructueux, de plus, les adhérents sont plus nombreux.  
Les prochains objectifs sont la constitution d'un fonds de roulement pour faire face aux imprévus mais également la création d'un compte pour le paiement des primes de départ en retraite ou de licenciement.  
Pour ce faire, la demande de subvention est d'un montant de 3 500 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de subvention présentée par la MJC des Voirons,  
Après examen du dossier et du budget,



Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. :** CR2016-09  
**Date :** 15/09/2016

---

Après avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'octroyer la subvention suivante :  
→ 3500 euros (trois mille cinq cents euros).
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

Madame Marie-Dominique arrive au conseil municipal à 20h15 et participe aux votes des deux prochaines délibérations.

**4.4 Délégation du droit de délaissement par le conseil municipal à l'EPF**

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2015 approuvant le PLU sur la commune,

VU la délibération Conseil Municipal du 10 novembre 2015 instituant le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU du PLU,

VU la délibération du 10 novembre 2015 en prévoyant la possibilité de sa subdélégation

VU les articles L210-1 et suivants ; L211-1 et suivants et L213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'agglomération d'Annemasse en date du 24/09/2003 demandant son adhésion, et de fait celle de la Commune de JUVIGNY, à l'EPF Haute-Savoie, adhésion validée par l'arrêté préfectoral de création de l'EPF en date du 23/12/2003 ;

VU la demande de délaissement reçue le 06/09/2016 en mairie de Juvigny, envoyée par les conjoints GUIGONNAT, informant la Commune de JUVIGNY de la demande de délaissement de terrains non bâtis situés à « Le Sorbier », cadastrés A n° 1138 d'une surface de 5426 m<sup>2</sup> et A n° 1418 d'une surface de 2440 m<sup>2</sup>;

Madame Pascale GUIGONNAT a annoncé ne pas vouloir participer au débat ni au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal avec 10 voix pour et une abstention :

- **DELEGUE** son droit de délaissement sur la vente du bien ci-dessus à l'EPF 74 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.



Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. :** CR2016-09  
**Date :** 15/09/2016

---

**4.5 Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74).**

La Commune sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour réaliser l'acquisition foncière des terrains nus jouxtant la propriété communale (mairie, école, terrain de sport et cimetière).

Le bien concerné, situé sur la Commune est cadastré comme suit :

| Section | N° cadastral | Situation  | Surface à acquérir | Bâti | Non Bâti |
|---------|--------------|------------|--------------------|------|----------|
| A       | 1138         | Le Sorbier | 54a 26ca           |      | X        |
| A       | 1418         | Le Sorbier | 24a 40ca           |      | X        |
| Total   |              |            | 78a 66ca           |      |          |

Dans sa séance du 20 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires au projet envisagé.

Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de 685 555,40 €.

- ✓ Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en 20 mai 2016 ;
- ✓ Vu l'article 20 des Statuts de l'EPF 74 ;
- ✓ Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;
- ✓ Vu les modalités d'intervention et de portage définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Madame Pascale GUIGONNAT a annoncé ne pas vouloir participer au débat ni au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide avec 10 voix pour et une abstention :

- **D'APPROUVER** les modalités d'intervention, portage et restitution de l'EPF 74 pour l'acquisition du bien mentionné ci avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**5. URBANISME**

**5.1. Permis de construire**

Néant



Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAOVIE

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. :** CR2016-09  
**Date :** 15/09/2016

---

**5.2. Déclaration préalable**

DP 074 145 16 H 0019 déposée par Monsieur PERROLLAZ Julien situé au 30, route des Bois - pour la construction d'une terrasse,

DP 074 145 16 H 0020 déposée par Monsieur MOSSUZ Stéphane situé au 157, route des Groulines – pour la pose d'une clôture,

DP 074 145 16 H 0021 déposée par Monsieur RELLSTAB Thierry situé au 324, route des Groulines – pour la pose d'une pergolla.

**6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS**

- Dossier de la Savoie

La consultation est lancée, les opérateurs ont jusqu'au 29 septembre pour répondre.

A ce jour, une quarantaine de dossiers ont été retirés.

A priori, certains opérateurs trouvent le cadre de la consultation trop strict et envisagent à cause de cela de ne pas déposer de candidature.

Les prochaines réunions prévues sont :

- Le 27 septembre prochain : seuls les membres de la réunion de travail sont convoqués,
- Mi-octobre : en présence de la SA-Mont-Blanc pour l'examen des offres.

- Réunion de faisabilité des trottoirs du 08/09/2016

L'objectif est de sécuriser les modes de déplacement sur les routes de Paconinges et de la Plantaz. Les relevés topographiques ont été effectués sur les 2 routes.

Réalisation des trottoirs route de Paconinges :

Le montant estimé est de 270 000 euros pour la portion route de Prinvet/route de l'Epine. A priori, il n'y a pas d'acquisition foncière à effectuer.

Monsieur Ferragut, le responsable de la voirie mutualisée, s'est proposé de faire le suivi de chantier, ce qui permettra une baisse du coût de la maîtrise d'œuvre.

Réalisation des trottoirs route de la Plantaz :

L'enfouissement des réseaux secs par le Syane est à prévoir lors de cette étape.

Le montant global estimé est de 300 000 euros.

- Travaux de mise aux normes de l'école et de la salle communale

Les travaux des sanitaires de l'école seront bientôt achevés. En revanche, le chantier de la salle communale est plus difficile. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été constaté que la VMC des toilettes ne fonctionnait pas. De plus, il faut solutionner le problème des nourrices qui se situent à même le sol et qui se trouvent au milieu du futur couloir menant aux toilettes. Par conséquent, des travaux supplémentaires sont à prévoir.

- Réflexion sur la propriété Baud (maison du garde barrière)

Il est décidé de créer une commission communale qui sera chargée de faire une petite expertise dans le but de sécuriser le site et de lui donner une fonction.



**Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. : CR2016-09**  
**Date : 15/09/2016**

---

Les Conseillers suivants ont émis le souhait de faire partie de la commission : Mesdames Fraiseau, Guignonnat, Catteau, Huard et Messieurs Spinelli, Plantard et Maire.

- **Divers**

- Bâtiment de services – site Altéa**

- Le bâtiment qui accueillera la crèche, le restaurant et les bureaux est actuellement en cours de construction.

- **Concernant la crèche**

- Il est précisé que suite à l'appel d'offre passé par le groupement de commande de Machilly/Juvigny et Saint-Cergues, le candidat « La Maison Bleue » a été retenu.

- L'ouverture est prévue pour avril 2017, avant cela la commune devra donner des autorisations administratives pour l'accessibilité et la sécurité.

- La PMI est déjà intervenue sur le dossier et souhaite être en contact permanent avec les communes.

- Une commission intercommunale sera créée, celle-ci sera chargée des attributions des places mais servira également de lien entre les communes, la maison-bleue et la PMI.

- **Concernant le restaurant**

- Il s'agit d'un restaurant type Brasserie.

- Une réflexion sur le stationnement est à engager. Un nombre important de véhicules est attendu à l'heure du repas alors que peu de places existent actuellement. En effet, le règlement du PLU permet un nombre limité de place à cause du P+R qui sera aménagé près du site. De plus, certains parkings ne sont plus accessibles à cause de la barrière.

- Maison Bleue doit également nous faire part de leur besoin en terme de stationnement.

## **7. REFLEXION SUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE**

Le cabinet stratorial finances est chargé d'élaborer l'analyse financière et la prospective financière de la commune. L'objectif est d'avoir une visibilité financière à moyen/long terme d'autant plus que la commune envisage de nombreux projets.

Monsieur le Maire fait une présentation du tableau qui a été établi en prévision de la prochaine réunion avec stratorial finances. Celui-ci représente l'ensemble des dépenses d'investissement actuellement en cours et à venir (confère tableau PPI).

## **8. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

### **→ Projet Social du Territoire**

La petite enfance est un des thèmes principal du PST. Afin de faire le lien entre le PST et la crèche, Madame Guignonnat souhaite être informée de l'avancement du dossier relatif aux berceaux. Il lui sera proposé d'intégrer la commission intercommunale chargée des attributions (critères, condition de fonctionnement...).



**Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. : CR2016-09**  
**Date : 15/09/2016**

---

**9. QUESTIONS DIVERSES**

- Point de situation sur le camp de roms,

Une réunion a été programmée en présence de Messieurs DUPESSEY, Président d'Annemasse-Agglo, Alain BOSSON, Vice-Président, Sébastien DENJEAN, responsable du service social de l'agglo, ainsi que de la ligue des droits de l'homme accompagnée par Monsieur Adam RAFA, personne vivant dans le camp. Il en est ressorti que la ligue est en recherche de solution. Monsieur Rafa a pu exprimer ses principales difficultés (rats dans le camp – besoin d'hygiène corporelle – demande de logement social en attente). Monsieur le Président a pris pleine conscience de la problématique.

Une discussion approfondie a pu avoir lieu au bureau. Il en ressort que l'agglo accepte de se mobiliser sur ce dossier à condition que le département s'investisse également. L'objectif étant de mettre en place dans la durée un suivi des familles qui pourront être relogées.

Un audit social sur le camp est prévu la semaine prochaine.

- Information sur la réunion à propos des Gens du Voyage.

Une réunion a été organisée en Sous-Préfecture en présence de la Sous-Préfète, du Procureur de la République, de la gendarmerie, de la police municipale, des maires de l'agglomération et de certains maires du Genevois. L'objet de cette réunion portait sur un groupe particulier des gens du voyage qui se déplace constamment dans le nord du département occupant sans autorisation des emplacements publics ou privés et laissant derrière elle des sites dégradés.

Constatant la difficulté d'agir faute de moyens légaux suffisants, un certain nombre de mesures ont néanmoins été proposées par les autorités (surveillance, collecte d'informations, enquêteur dédié...). Ces mesures ne produiront des effets qu'à moyen terme.

- **Prochain conseil municipal : 11 octobre 2016**

Fin du conseil municipal : 23h00

**La secrétaire,**

**Emilie CLERC-ROGUET**



**Commune de JUVIGNY  
HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*\*\*

**Réf. : CR2016-09**  
**Date : 15/09/2016**

---

**Signatures**

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Pascale GUIGONNAT

Aurélie CATTEAU

Georges DELEVAL

Pascal PLANTARD

Marie-Dominique  
RYCKEBOER

Sylvain COLLIAT

Véronique HUARD